

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : Mme DURNERIN - M. BOURGUIGNAT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Propreté - Association des Villes pour la Propreté Urbaine - Adhésion de la Ville

Madame Biot, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La gestion de la propreté urbaine demande de plus en plus de compétences spécifiques et une attention particulière à la "veille métier".

Dans cet objectif, les rencontres avec d'autres collectivités attentives aux problèmes de propreté présentent un grand intérêt. Elles favorisent le partage d'expériences, les contacts avec des professionnels de ce secteur et incitent au développement de synergies.

Créée en 2010, l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) s'est fixé un objectif d'intérêt général : faire progresser la propreté en milieu urbain et favoriser la perception positive de cette

progression par les citoyens. L'objectif est également d'aider les collectivités à mesurer le plus objectivement possible la propreté de la ville à l'aide de grilles adéquates.

Il apparaît souhaitable que la Ville, soucieuse d'améliorer sans cesse sa politique en matière de propreté, adhère à cette association.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève, en 2013, à 1 600 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine pour l'année 2013 et les années suivantes ;
- 2 - décider l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 1 600 € pour l'année 2013 ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ